

# ATELIER DE LA PINCE

## Charte de fonctionnement et d'utilisation

*(A retravailler, poils aux pieds!)*

L'association la Pince dispose d'un atelier d'environ 35m2 adapté à la pratique de la couture, du modélisme de mode et des arts plastiques. Il se situe dans la deuxième partie du local principal de l'association, au 6 rue Monseigneur Graveran, à Brest.

Cet atelier est le lieu commun à différentes activités de l'association (réception et tri de la collecte de textile, conception des animations et interventions, cours de couture, gravure et arts plastiques, gestion administrative et réunions de l'association). C'est donc un lieu aux activités multiples et fréquenté par les membres du conseil d'administration, les bénévoles de la friperie, les participants aux ateliers et les salariées.

Depuis 2014, nous avons à cœur de rendre accessible ce lieu aux adhérents qui souhaitent disposer du matériel, de la documentation et de l'espace pour une pratique autonome de la couture et autres travaux de fils et d'aiguilles et des arts plastiques.

Afin de rendre efficace ce partage du lieu, et permettre ainsi une adéquation paisible entre les différentes activités qui s'y déroulent, nous tenons à ce que chacun prenne connaissance, adopte et applique cette charte de fonctionnement.

### Accès

Pour accéder à l'atelier de la Pince, il est nécessaire de :

- **être à jour de sa cotisation annuelle.** Elle est valable de septembre à août de l'année suivante (ex : septembre 2019 à août 2020), sur la base de l'exercice comptable de l'association
- **être en possession de sa carte d'adhérent**
- **avoir lu et signé la charte** de fonctionnement et d'utilisation en 2 exemplaires : un pour l'association, un pour l'adhérent signataire

### Accès d'une association

Une autre association peut utiliser l'atelier dans les mêmes conditions qu'un particulier. Néanmoins, l'adhésion est relative au nombre d'utilisateurs prévus par cette association. Ceux-ci devront être signalés (nom et prénom) lors de l'adhésion.

### Planning et réservation

Un planning d'utilisation de l'espace est disponible sur place afin que chaque usager de l'espace puisse s'inscrire en amont de sa venue (salariées, bénévoles et utilisateurs de l'atelier). Il est affiché à l'entrée de l'atelier et rempli par les usagers eux-même ou par le membre de l'association qui en reçoit la demande par téléphone (02 56 31 66 19).

=> il faut ré-installer le planning « usagers »

Toutefois, si ~~personne n'est inscrit sur un~~ le créneau n'est pas occupé, il est possible d'accéder à l'atelier, en se présentant sur place sans prévenir à l'avance si celui-ci est disponible.

Les horaires d'accès aux adhérents sont les suivants :

HORS VACANCES SCOLAIRES

mardi de 14h à 17h30

mercredi de 14h à 18h

jeudi de 14h à 17h30

vendredi de 16h30 à 18h

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

mardi de 14h à 18h

mercredi de 14h à 18h

jeudi de 14h à 18h

vendredi de 14h à 18h

=> si un adhérent sur la liste d'autonomie ou alors si un bénévole « accueil-atelier » est présent

Le samedi, l'atelier peut être accessible en cas d'ouverture de la friperie

## **Outillage, Matériel et Matières premières**

### **Liste**

L'outillage et le matériel disponibles sont récapitulés inscrits sur une liste fournie en pièce jointe à cette charte.

Il peut être amené à évoluer en cours d'année, une liste à jour sera alors remise aux usagers lors de leur passage à l'atelier ou envoyé par E-mail sur demande.

### **Formation à l'utilisation**

Certains outils peuvent nécessiter une courte formation préalable à leur usage, notamment le matériel de couture : machine à coudre, surfileuse et fer à repasser. Ce point est signifié dans la liste transmise.

Cette formation a lieu lors d'un rendez-vous pris avec Ariane, la salariée en charge des animations de couture, lors de votre adhésion ou de votre première inscription à l'utilisation de l'atelier. Elle est obligatoire pour les personnes souhaitant venir à l'atelier en autonomie totale ; son prix est de 20 Euros pour 2 heures de formation. ??? Pour les ~~tout~~ débutants, une séance à l'*atelier Sur Mesure* peut être exigée. Elle devra alors être rétribuée, comme pour tous les participants à l'atelier Sur mesure.

### **Etat défectueux**

Nous nous efforçons de mettre à disposition du matériel en bon état de marche (révision et entretien régulier). Aussi nous demandons à chacun de signaler un défaut, une panne, voire une casse, par une annotation détaillée, datée et signée dans le cahier de liaison de l'association disponible près de la caisse.

En cas de casse due à un mauvais usage du matériel et nécessitant une réparation importante ou un rachat du matériel, l'association demandera une participation partielle ou totale à l'utilisateur en cause, avec un devis à l'appui, et ce, sur décision du conseil d'administration. Cette demande sera transmise à l'adhérent par E-mail.

Aussi, lors de votre venue à l'atelier, nous vous remercions de signaler tout un dysfonctionnement avant la prise en main du matériel.

### **Prêt**

Le matériel n'est pas prêté en dehors de l'atelier, sauf demande écrite et motivée, faite auprès du conseil d'administration. Si la demande est acceptée, elle fera l'objet d'une convention rédigée par nos soins.

=> il y a un cahier de prêt depuis quelques semaines ?!

## **Matériaux**

La matière première « consommable » (papier, coupons et chutes de tissu, mercerie, fil...) présente dans l'atelier ne relève pas de la mise à disposition de l'atelier, hors cours et animation. Nous demandons donc aux usagers de l'atelier d'apporter la matière première nécessaire à ses leurs réalisations.

A noter : en ce qui concerne les activités propres à la couture, nous disposons d'une mercerie dans laquelle nous mettons en vente à petits prix divers matériaux. Ces matériaux doivent être achetés, avant leur utilisation, auprès du bénévole présent à la friperie-mercerie. => en charge de la boutique ?

## **Documentation**

Les ouvrages (livres, magazines, patrons de couture...) présents dans l'atelier sont consultables sur place. Nous demandons aux usagers d'en prendre soin et de les remettre à leur place initiale.

Nous disposons d'une carte d'abonnement à la bibliothèque municipale. Des ouvrages sont empruntés régulièrement auprès de ce service. Pour toute demande spécifique d'ouvrage que vous souhaiteriez trouver dans le rayonnage de l'association, n'hésitez pas à en faire part en annotant le titre et l'auteur dans le cahier de liaison disponible près de la caisse. Merci de laisser votre nom et la date de la demande.

## **Stockage et libération des lieux**

Lors de votre départ, nous vous demandons de remettre le lieu et le matériel dans l'état où vous l'avez trouvé : par exemple, en cas de changement d'aiguille à la machine, remettre l'aiguille initiale, ou encore, remettre le capot sur les machines (évite le dépôt de poussière). Un brin de ménage n'est pas exclu !

Les réalisations et les matériaux appartenant aux usagers de l'atelier ne peuvent pas être stockés à l'atelier. Seuls les participants des cours de couture, arts plastiques et gravure ont un espace dédié.

Toutefois, si la réalisation le nécessite, une demande écrite devra être formulée en amont au conseil d'administration, par E-mail ou dans le cahier de liaison.

## **Repas et convivialité**

Pour les bénévoles et les adhérents, il est possible d'apporter son repas sur place. Un four et de la vaisselle sont disponibles. Il est possible de se faire un café, un thé... Nous vous remercions par avance de respecter la propreté du lieu et de la vaisselle, de façon autonome.

Non respect de la charte ??

Date :

Nom du signataire :